

## Le Canada au sein de la Francophonie

Sensible à l'importance du fait français sur son territoire et déterminé à contribuer à son rayonnement sur la scène internationale, le Canada a été l'un des premiers pays à promouvoir la Francophonie en participant activement à la création et au développement de ses nombreuses institutions. C'est ainsi qu'il fut l'un des membres fondateurs de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), créée à Niamey, au Niger, en 1970 (et qui porte aujourd'hui le nom d'Agence de la Francophonie). Il y assume depuis lors un rôle de premier plan. Le Canada est également membre de toutes les institutions multilatérales et conférences ministérielles de la Francophonie.

Le Canada a été l'hôte de la deuxième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, qui s'est tenue à Québec en 1987. La conférence, également connue sous le nom de Sommet de la Francophonie, se réunit tous les deux ans dans l'un des pays membres de la Francophonie. C'est au Sommet de Hanoï, en novembre 1997, qu'il fut convenu de tenir le huitième Sommet de la Francophonie à Moncton, au Nouveau-Brunswick, en septembre 1999.

Appartenir à la Francophonie, pour le Canada, c'est s'allier au riche réseau des 52 États et gouvernements qui ont le français en partage, réseau qui s'étend depuis l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient jusqu'aux Antilles, à l'Océan indien et au Pacifique, ainsi que sur notre continent. C'est aussi donner aux Canadiennes et aux Canadiens davantage de possibilités de rayonnement international dans les domaines de la langue et de la culture, de la politique, de l'économie et des nouvelles technologies ainsi que de la coopération

internationale. C'est enfin permettre au reste du monde de prendre la juste mesure de la contribution originale du Canada à la construction d'une Francophonie internationale moderne et ouverte à la diversité.

## La participation provinciale

Afin de rendre possible la participation des provinces aux activités de la Francophonie, le Gouvernement du Canada a proposé, au début des années soixante-dix, une formule originale : le statut de gouvernement participant à l'ACCT, accordé au Québec en 1971 puis au Nouveau-Brunswick en 1977, qui leur a permis d'apporter une contribution active et distincte à l'Agence.

Il peut même arriver, à l'occasion, qu'un ministre provincial, parlant au nom du Canada, dirige la délégation canadienne, comme ce fut le cas aux conférences ministérielles sur l'éducation et sur la jeunesse et les sports.

Cet esprit d'ouverture a aussi permis d'associer dès le début le Québec et le Nouveau-Brunswick au déroulement des sommets de la Francophonie. Grâce à des ententes conclues avec le gouvernement fédéral en 1985, le Québec et le Nouveau-Brunswick participent de façon pleine et entière au volet de la coopération, interviennent en concertation et avec l'accord ponctuel du Premier ministre du Canada sur les questions relatives à la situation économique mondiale qui les intéressent, et ont le statut d'« observateur intéressé » sur les questions de politique internationale discutées au Sommet.

Depuis plusieurs années, le Gouvernement du Canada invite les gouvernements du Manitoba et de l'Ontario à participer aux Sommets en nommant un représentant au sein de la délégation canadienne.